

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 10
Avis aux arbitres.....	p. 11
PV Comité de Direction.....	p. 12
PV Commission Féminine.....	p. 27
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 31
PV Bureau Commission Arbitrage.....	p. 36
Informations diverses.....	p. 39
Mini-jeu.....	p. 47

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 1^{er} février :

- Futsal Jeunes n° 4

Mardi 4 février :

- FUTSAL : France - Kosovo

Mercredi 5 février :

- PPF U14G

Jeudi 6 février :

- Commission de Discipline
- Commission des Jeunes

Vendredi 7 février :

- Arbitrage : préparation Ligue

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FORMATION INITIALE D'ARBITRE



FORMATION ARBITRE

SPORTIF
COURAGEUX
RESPONSABLE
ENGAGÉ
PASSIONNÉ

SAMEDI 15 & DIMANCHE 16.02

9H00 - 19H15
8H30 - 17H30

formation mixte | Poitiers

Lien d'inscription page 11

REPORT PARTIEL DES RENCONTRES

Du fait des nombreux arrêtés, la plupart des rencontres sont reportées, plus d'informations page 3

INTERVENTIONS PEF

Interventions possibles lors des stages vacances.

Fin des inscriptions le :

Vendredi 14 février 2025

Plus d'infos page 4

TOUTES FOOT

Réouverture exceptionnelle de la plateforme !

Du 3 février à 9h30 jusqu'au lendemain même heure



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP à ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



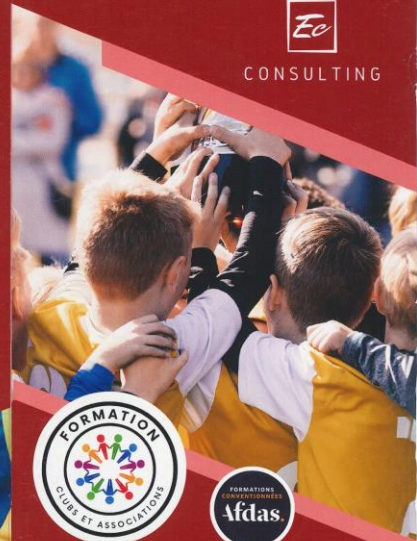
Élodie Gervais - 06 72 68 73 35
Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com
02 36 05 63 05
Loches
www.ecformation.com



CLUBS ET ASSOCIATIONS

vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"
Ayez un espace de communication personnalisée et illimitée et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 1^{er} février** : Futsal jeunes n°4
- **Mardi 4 février** : Qualifications championnat d'Europe Futsal, Match France – Kosovo, à 20h, à l'Arena Futuroscope.
- **Samedi 8 février** :
 - Futsal jeunes n°5
 - Reprise championnats jeunes phase 2
- **Lundi 10 février** : Réunion avec les RTJ et responsables jeunes
- **Mardi 11 février** : Réunion avec les responsables Féminines Séniors
- **Samedi 15 février** : Futsal jeunes n°6
- **Samedi 22 février** : Finales Futsal Jeunes

REPORT PARTIEL DES RENCONTRES – 1^{er} et 2 FÉVRIER

Compte tenu des conditions météorologiques, de l'état des terrains et du nombre d'arrêtés municipaux reçus, le District de la Vienne de Football décide **de reporter partiellement les rencontres départementales** des 1^{er} et 2 février 2025.

Toutes les rencontres de D2 à D5 masculines, de D1 à D3 Féminines ainsi que les U11-U13F et U15F sont **reportées**.

Sont maintenus sauf arrêtés municipaux :

- Les matchs de Challenge Dansac organisés sur synthétique et herbe,
- Les matchs de Challenges U18 et U15 sur synthétique,
- Les matchs de D1 sur herbe et synthétique (5 matchs sur 6 sont déjà prévus sur terrain synthétique).

WEEK-END DES BÉNÉVOLES DE LA LFNA À CLAIREFONTAINE

Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025

Comme tous les ans, la Fédération Française de Football invite des bénévoles de toutes les Ligues pour un week-end à Clairefontaine.

Les bénévoles de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine sont invités le samedi 29 et dimanche 30 mars 2025 et **le District de la Vienne de Football dispose de 5 places** pour ce déplacement à Clairefontaine.

Les critères à respecter :

- . être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant **moins de 7 ans** d'ancienneté
- . les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 7 ans
- . être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement

Informations logistiques :

Le transport en bus est assuré par la Ligue (départ du Haillan avec un arrêt à Poitiers) pour une arrivée le samedi 29 mars 2025 à 14h à Clairefontaine et un départ de la délégation le dimanche à 11h30.

Toutes les précisions horaires vous seront bien sûr communiquées ultérieurement

Les bénévoles sont hébergés au Centre Technique de Clairefontaine.

Si vous êtes intéressés, vous devez transmettre un mail au District de la Vienne de Football (district@foot86.fff.fr) avec les coordonnées du bénévole, **avant le vendredi 14 février 2025 dernier délai**.



TOUTES FOOT

BUGS D’AFFICHAGE : SOLUTIONS TEMPORAIRES

Suite à la mise à jour, certains utilisateurs pourraient rencontrer des bugs d’affichage. Si cela se produit, voici deux solutions simples :

- Se déconnecter et se reconnecter de Portail Bleu
- Appuyer sur Ctrl + Shift + R une fois dans l’onglet "Toutes Foot" pour recharger la page

RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE L’OUTIL

Un petit nombre de clubs a rencontré des difficultés techniques pour s’engager. Pour leur permettre de finaliser leur engagement, la plateforme sera de nouveau accessible à titre exceptionnel du **3 février à 9h30 jusqu’au lendemain même heure.**

INTERVENTIONS PEF

Interventions dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de la Vienne de Football propose des interventions lors des stages vacances pour sensibiliser les jeunes licenciés (des catégories U11 et U13) au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s’approprier les notions du PEF tout en s’amusant et en développant leur esprit sportif.

En quoi consistent les interventions ?

Nos interventions sont conçues pour s’intégrer de manière flexible à votre programme de stage vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l’âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d’équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

Comment en bénéficier ?

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de la Vienne de Football pour planifier une intervention PEF au sein de votre club.

Inscriptions par mail : district@foot86.fr

Fin des inscriptions le vendredi 14 février 2025 !

MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Le Ministère chargé des comptes publics a publié le 29 janvier une note entraînant la suspension de toute nouvelle mission de Service Civique à compter du 1er février 2025 et jusqu’à adoption du budget de l’Etat pour 2025.

Ainsi,

- Le site de gestion des contrats Elisa est bloqué jusqu’à nouvel ordre, et il est demandé à tous les organismes d’accueil de suspendre toute entrée en mission à partir du 1er février quand bien-même un contrat a été saisi ou validé. Autrement dit aucun jeune ne peut débuter une mission de Service Civique à compter du 1er février.
- S’agissant des jeunes entrés en mission durant le mois de janvier, une incertitude demeure sur les contrats saisis sur Elisa après le 1er janvier 2025.



PLATEAUX FUTSAL JEUNES – SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2025

1/ Organisation

Vous trouverez en [cliquant ici](#) la planification du samedi 1^{er} février 2025, réalisée sur la base des engagements effectués à la date limite du 30 novembre 2024.

Compte-tenu des créneaux disponibles dans les gymnases, nous n'avons pas pu engager les équipes sur liste d'attente pour le moment.

- Les horaires mentionnés sur le document correspondent à l'heure du début du plateau. **Merci d'arriver au minimum 30 minutes avant.**
- Les différents plateaux sont disponibles sur la plateforme FAL ; les documents d'organisation sont à y insérer par le club indiqué en rouge sur le document joint.
- Un membre du District sera présent sur chaque plateau, dans la mesure du possible. Il sera en charge de l'organisation générale du plateau.
- L'organisation sur les 6 week-ends prévoit que chaque équipe engagée puisse jouer au minimum 2 plateaux.
- Les U7 et les U9 sont séparés
- Les U7 jouent à 3 contre 3 sur demi-terrain et les U9 à 5 contre 5 sur grand terrain
- En général, 4 équipes convoquées sur chaque plateau afin de diminuer l'attente et de proposer un temps de pratique important (8 équipes chez les U7 avec 4 équipes par demi-terrain)
- Nous avons fait du mieux possible pour permettre de réduire la distance à l'ensemble des clubs du département
- Un membre du District sera présent sur chaque plateau, dans la mesure du possible. Il sera en charge de l'organisation générale du plateau.

Futsal U7 – U9 – U11 (catégories masculines/féminines)		
	Samedi 01 février 2025	Samedi 08 février 2025
U6/U7	40 équipes	37 équipes
U8/U9	60 équipes	52 équipes
Challenge Fétis Lahitte U11	8 équipes qualifiées (2 premiers de chaque poule)	
U11 Amicaux	32 équipes Équipes réserves + Certaines équipes éliminées du Fétis Lahitte	47 équipes Équipes réserves + Certaines équipes éliminées du Fétis Lahitte
U6 – U8F U9- U10F	Equipes engagés	Pas de plateau Prochains plateaux le 15/02

Les catégories suivantes ne jouent plus en Futsal (hormis la finale du 22 février).

- U13 – U15 – U18
- U11F – U13F – U15F – U18F

La planification définitive du samedi 08 février vous sera transmise le lundi 03 février à la réception de tous les documents d'organisation.



2/ Rappel

A toutes fins utiles, je vous rappelle qu'en cas d'absence sur un plateau, une amende vous sera appliquée :

- | | |
|--|-------|
| • annulation avant la publication du planning (J-10 jours) | Néant |
| • forfait en prévenant le District | 5 € |
| • forfait sans prévenir | 13 € |

3/ Adresses

- **Civaux** : Complexe sportif 86320 Civaux
- **Smarves** : Rue des écoles, 86240 Smarves
- **Lussac les Châteaux** : Rue de la Couture, 86320 Lussac les Châteaux
- **Moncontour** : 5 impasse du Havre - Le Pré Grimaud, 86330 Moncontour
- **Montmorillon** : Rue St Nicolas, 86500 Montmorillon
- **Monts sur Guesnes** : Centre Bourg 86420 Monts sur Guesnes
- **Pressac** : 43 rue Bois de la Jarte 86460 Pressac
- **Saint Savin** : Rue Prosper Mérimée, 86310 Saint Savin
- **Thuré** : Rue Pierre de Coubertin 86540 Thuré
- **Vendeuvre** : Route de Jaunay-Clan 86380 Vendeuvre-du-Poitou
- **Saint Julien l'Ars** : rue Pierre Corneille
- **Saint Maurice la Clouère** : rue Désiré Bienvenu

LANCEMENT CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Nous vous informons que le FDVA 2025 "Fonctionnement et Projet Innovant" démarre **le 13 janvier 2025**.

CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE AUX ASSOCIATIONS POUR LESQUELLES LES ACTIONS SE DÉROULENT UNIQUEMENT DANS LA VIENNE.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **12 mars 2025**.

Les demandes se font **exclusivement** par télé service "le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **Le titre et l'adresse de votre RIB soit identique à votre fiche SIREN ;**
- **Le dossier déposé devra être complet (Comptes de résultats et bilan financier, budget prévisionnel, rapport d'AG et rapport d'activités)**
- **Une association ne pourra déposer qu'un seul dossier et une action (Axe 1 fonctionnement d'une action ou des activités de l'association ou Axe 2 Projet innovant)**

Documents utiles :

[La note d'orientation 2025 dans laquelle sont précisées toutes les modalités du dispositif](#)

[Le Guide pour bien se diriger sur lecompteasso](#)



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 15 février de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention. L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)



Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention :

- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr

GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 1 - **15 février 2025** – La loi 1901, principes fondamentaux, évolution et l'écosystème administratif.

Jour 2- **15 mars 2025** – L'association, son organisation et la gouvernance.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr

Guid'Asso
Vienne

**CERTIFICAT DE FORMATION
À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)**

5 JOURS
DE FORMATION THÉORIQUE
+ STAGE PRATIQUE

GRATUIT
POUR LES BÉNÉVOLES ET DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS
PRISE EN CHARGE QUALIOPi / OPCO POUR LES SALARIÉS

FONDAMENTAUX DE LA LOI 1901
 ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF & ADMINISTRATIF
 L'ASSOCIATION, ORGANISATION ET GOUVERNANCE
 FORCES VIVES, RESSOURCES HUMAINES ET PLACE DU BÉNÉVOLE
 COMPTABILITÉ, FINANCES ASSOCIATIVES
 PROJET ASSOCIATIF, ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS
 COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
 DIVERSITÉ ET MOBILISATION DE RESSOURCES



CAMPAGNE POUR L'OCTROI DE LA MÉDAILLE JSEA PROMOTION DU 14 JUILLET 2025

La Commission Départementale consultative d'attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif se tiendra :

- **Le mercredi 12 mars 2025 au titre de la promotion du 14 juillet 2025**, afin d'étudier les propositions de candidatures pour les 3 échelons.

Vous pouvez désormais déposer vos éventuelles propositions de candidatures sur la plateforme **Démarches-Simplifiées** en [cliquant ici](#) (au préalable il faut créer un compte).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 14 février 2024**.



MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au sein d'une association sportive, de jeunesse ou toute autre thématique



LES CONDITIONS

Les récompenses sont décernées chaque année, le plus souvent, en présence des élus et des services de l'État. Elles sont attribuées aux personnes les plus méritantes et engagées dans la vie associative, qui justifient en outre des conditions d'ancienneté suivantes :



au moins 6 années
d'engagement
bénévole



au moins 10 années
d'engagement
bénévole
(dont 4 ans minimum
dans l'échelon de
bronze)



au moins 15 années
d'engagement
bénévole
(5 ans minimum dans
l'échelon d'argent)

Important

La promotion d'un échelon à l'autre n'est pas automatique et nécessite obligatoirement l'exercice d'activités ou responsabilités nouvelles.



Une seule promotion dans la Vienne **14 juillet 2025 - pour les 3 échelons**

La vie associative reflète notre société. Une attention particulière est portée chaque année au respect de la parité entre les femmes et les hommes, ce qui suppose une transmission impérative de dossiers à parts égales.



LE PARRAINAGE

La candidature doit être proposée par une personne qui connaît bien le bénéficiaire et qui, par sa position dans le monde associatif, peut attester de la qualité de son engagement bénévole, à savoir :

- ♦ Un responsable d'association, ou de fédération,
- ♦ Un élu (maire, parlementaire, conseiller départemental...),
- ♦ Un fonctionnaire.

L'auteur de la proposition doit compléter le formulaire en retraçant le plus exhaustivement possible, la nature des activités accomplies à titre bénévole en précisant les dates (début/fin) et en rédigeant l'avis circonstancié afin de motiver la demande.



OU ADRESSER SA DEMANDE ?

Les parrains doivent impérativement déposer leurs demandes motivées, via la plateforme *Démarches-Simplifiées* :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-attribution-de-la-medaille-de-la-jeunesse>

Date limite de dépôt des candidatures :

→ **Vendredi 14 février 2025**

Contacts - Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Assistante administrative : Sandrine POMMIER
sandrine.pommier1@ac-poitiers.fr
05 17 84 04 15

Référent technique : Manuel COTINAUD
manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr
05 17 84 04 07

En collaboration avec le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, et les cercles des médaillés de la Vienne

Contact : Odile Chauvet, présidente du comité
Tél. 06 13 87 50 98



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

ECOLE D'ARBITRAGE – CHANGEMENT DE DATE

L'école d'arbitrage initialement prévue le vendredi 14 février 2025 aura finalement lieu le **vendredi 21 février 2025**.

COUPE DES ARBITRES DE LA VIENNE

Tous les arbitres ont reçu par mail les résultats du 1^{er} tour.

Pour en savoir plus sur ce dernier, vous pouvez lire l'article présent sur notre site internet :

<https://foot86.fff.fr/simple/bastien-bonnet-comme-un-air-de-deja-vu/>

Le 2^{ème} tour aura lieu le lundi 27 janvier 2025 !

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

La troisième (et dernière) **formation initiale à l'arbitrage (FIA)** qui se déroulera à Poitiers, est programmée du **15 au 16 février prochain**. Il reste encore des places !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>

Aide à l'inscription si besoin > <https://foot86.fff.fr/simple/portail-clubs-inscriptions-les-infos/>

En cas de difficultés à l'inscription, vous pouvez contacter l'IR2F, organe de formation de la LFNA à cette adresse mail : ir2f@lfna.fff.fr



COMITÉ DE DIRECTION

PV N°8

Réunion du lundi 20 janvier 2025

Présidence : M. Stéphane BASQ

Membres : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSERAU et Nadia STOURY

MM. Philippe BARRITAUULT - Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

Excusés :

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)
MM. Sébastien AUBINEAU - Dominique GIRAUD - Alexandre MARTINEAU

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

APPROBATION PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux n°6 du 7 novembre 2024 et n°7 du 12 novembre 2024, sont approuvés à l'unanimité des membres présents avec la modification ci-dessous pour le PV n°6 du 7 novembre 2024 :

Consultation n°3 : demande d'entente Boivre (3) – Vouneuil Béruges (3)

Les membres du Comité valident cette entente en lieu et place de « les membres du Comité valident l'arrêt de des deux ententes » avec 14 voix pour et 2 absents.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction présente ses sincères félicitations à :

- M. Jean-Claude MIOT, médailler d'Or et M. Bernard RETAILLEAU, médaille d'Argent de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif - promotion du 14 juillet 2024,
- M. Philippe DIALLO, élu président de la Fédération Française de Football,
- Mme Pierrette BARROT et M. Alexandre GOUGNARD, élus membres du COMEX de la Fédération Française de Football,
- Mme Sabine BONNIN, élue représentante des arbitres au COMEX de la Fédération Française de Football,
- Paul BENITO, qui parmi tous les JAF 2^{ème} année de France, fait partie des 16 arbitres repérés pour leurs performances globales, et il va être accompagné d'un tuteur désigné par le pôle JAF sur la 2^{ème} partie de saison,
- L'équipe U18 du Stade Poitevin pour son brillant parcours en Coupe Gambardella - Crédit Agricole, éliminée en 1/32^{èmes} de finale par le F.C. Nantes,
- M. Aurélien PICHON élu vice-président de la transition écologique et du patrimoine à l'Université de Poitiers,



Condoléances :

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- A Jean-Paul BLOT et sa famille suite aux décès de son papa, de sa belle-mère et de son frère,
- A la famille de Jean-Claude BAJOUX, ancien arbitre du District de la Vienne de Football, membre de CDA et membre de l'UNAF,
- A la famille de Thierry POIRIER, ancien joueur et dirigeant de l'U.S. Béruges.

Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un bon rétablissement à Jean-Paul BLOT et Dominique GIRAUD.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

Le Président commence son intervention en renouvelant ses vœux les plus sincères à l'ensemble des membres élus et cooptés du comité ainsi qu'aux salariés. Que cette nouvelle année soit pleine de réussites, de solidarité, de santé et de très belles victoires.

- **Remise des dotations de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs du District de la Vienne le lundi 13 janvier 2025 à VOUILLÉ**

Le Président évoque la cérémonie de remise des dotations par la Ligue, qui s'est tenue le 13 janvier 2025 à VOUILLÉ. Cette manifestation a réuni environ 95 % des clubs, témoignant de leur engagement. L'événement, particulièrement réussi, s'est conclu par une dotation globale estimée à environ 800 €/club.

La cérémonie a bénéficié de la présence de plusieurs personnalités, notamment François GRENET, Président de la LFNA, Gilles BOUARD, Président délégué, et M. Eric MARTIN, maire de la Commune de VOUILLÉ. Le Président remercie chaleureusement le club organisateur pour la parfaite organisation ainsi que le Président du Centre Socio Culturel de Vouillé M. Faïz AGANAYE et son équipe.

- **Décisions et informations des derniers comités de Ligue**

- L'administrateur judiciaire a terminé sa mission le 28 novembre 2024,
- La composition du bureau de Ligue, incluant les présidents de District, est validée comme suit : Stéphane BASQ, Jonathan BLONDY, Timothée JOHNSON et Loreto GUAGLIARDI,
- Le Comité de Direction de la Ligue a validé le déclenchement d'un audit financier dont les objectifs sont :
 - Obtenir une vision claire et objective des finances,
 - Identifier les risques et éventuelles irrégularités,
 - Etablir une base de référence pour les dossiers futurs.
- Constitution des commissions régionales : la constitution des commissions régionales est prévue entre janvier et février 2025,
- Le Comité a fixé le prix de la licence bénévole à 24,60€,
- Une visioconférence a été organisée avec les clubs R1 masculins ainsi que les clubs R1 féminins.

- **Projet de création du centre technique avec un terrain synthétique**

Le Président informe avoir obtenu un rendez-vous avec Aurélien PICHON, vice-président de l'université, le mardi 21 janvier 2025.



➤ **Assemblée Générale Financière de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine les 11 et 12 janvier 2025**

Cette assemblée générale, qui s'est déroulée en dématérialisée, a permis l'adoption de la quasi-totalité des comptes excepté la rémunération du Président Saïd ENNJIMI.

➤ **Assemblée Fédérale du 14 décembre 2024**

Le Président fait état des résultats de l'assemblée fédérale du 14 décembre 2024 :

- La liste conduite par DIALLO a été élue avec 55,34 % des voix à l'issue d'un vote électronique réalisé les 10 et 11 décembre 2024.
- Le taux de participation était de 40 %, représentant 79 % des voix.

Le Président adresse ses félicitations à :

- M. Philippe DIALLO, nouvellement élu Président de la F.F.F.,
- Mme Pierrette BARROT et M. Alexandre GOUGNARD, qui siègeront au COMEX,
- Mme Sabine BONNIN, désignée représentante de l'arbitrage

➤ **Vœux du District du 8 janvier 2025**

Le Président effectue un compte rendu des vœux ayant eu lieu le 8 janvier 2025, en présence de plusieurs personnalités, dont :

- Mme Pascale GUITTET, vice-présidente du Département de la Vienne en charge des Sports et de la Jeunesse,
- MM. Sacha HOULIE, député de la Vienne, Ronan NEDELEC, conseiller régional et Mme Odile CHAUVET, Présidente du Comité Départemental des Médaillés.

Un film a été présenté, mettant en lumière les principales manifestations organisées par le District. Une réalisation à la fois très esthétique et empreinte de rétrospective.

➤ **Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage**

Le président du District attire l'attention sur des dysfonctionnements constatés au sein de la Commission Départementale de la Promotion de l'Arbitrage. Plusieurs membres ont fait remonter l'absence de communication de la part du président de cette commission ainsi qu'un manque d'instructions, entraînant une situation de blocage. Ces difficultés ont été notées à plusieurs reprises.

Afin de remédier à cette situation, le président du District avait sollicité le vice-président en charge de l'arbitrage, pour organiser une réunion de travail réunissant notamment Bruno DUPUIS, Sébastien AUBINEAU, Président de la CDPA, Clément PARILLAUD, Florent FAVARD, Laurent GERMANAUD, Adeline URANGA, directrice et Maxence GUIN. Malgré cette initiative, aucune avancée significative n'a été constatée à la suite de cette rencontre.

Après un échange constructif au sein du comité, le président propose, dans le respect des statuts relatifs à l'arbitrage fédéral, et conformément à l'article 5 (C.R.A. et C.D.A.) – 2° (C.D.A.), point c (sections), de procéder à la dissolution de la Commission Départementale de la Promotion de l'Arbitrage. Il est précisé que l'article 6 du statut fédéral de l'arbitrage, qui concernait la C.D.P.A., a été supprimé. Il est suggéré que ses attributions soient intégrées à la Commission Départementale de l'Arbitrage, au titre d'une section spécifique. Cette solution permettra d'assurer une gestion plus efficace et harmonieuse des missions liées à la promotion de l'arbitrage.

Le Président informe les membres présents qu'il a reçu un SMS de Sébastien AUBINEAU. Ce dernier indique qu'il est encore à La Rochelle et pense ne pas pouvoir être présent au Comité de direction.

Il est précisé que ce point figurait bien à l'ordre du jour tel que mentionné dans la convocation.

La proposition a été soumise à un vote à bulletin secret. Sur 20 votants, l'unanimité a été obtenue, soit 20 voix pour l'application du statut de l'arbitrage, entraînant ainsi la dissolution de la C.D.P.A.

La décision a été adoptée à l'unanimité.



INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

➤ Effectifs au 19/01/2025 (ci-dessous)

COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2023 2024 au 19/01/24	2024 2025 au 19/01/25	Evolution en nombre	Evolution en %
Libre / Sénior	4 910	4 903	-7	-0,1
Libre / U19-U18	739	718	-21	-2,8
Libre / U17-U16	893	862	-31	-3,5
Libre / U15-U14	1 038	1 139	101	9,7
Libre / U13-U12	1 256	1 213	-43	-3,4
Libre / Foot Animation	3 264	3 098	-166	-5,1
Libre / Sénior F	595	527	-68	-11,4
Libre / U18F-U17F-U16F	269	301	32	11,9
Libre / U15F-U14F	270	246	-24	-8,9
Libre / U13F-U12F	201	202	1	0,5
Libre / Foot Animation F	337	305	-32	-9,5
Futsal	103	113	10	9,7
Foot Loisir	356	469	113	31,7
Foot Santé		27	27	
PRATIQUANTS	14 231	14 123	-108	-0,8
Dirigeants	2 170	2 274	104	4,8
Dirigeantes	479	549	70	14,6
Educateur Fédéral / Animateur	301	288	-13	-4,3



Entraîneur / Moniteur	112	114	2	1,8
Arbitres	195	194	-1	-0,5
Volontaires	9	10	1	11,1
Ayant Droit	22	33	11	50,0
TOTAUX	17 519	17 585	66	0,4

En date du 19 janvier 2025, le District recense 17 585 licenciés (17 519 au 19/11/2025) soit 66 licenciés de plus à la même date que la saison dernière.

Les plus fortes augmentations sont enregistrées chez les U14/U15 (+101), Foot Loisirs (+113) et dirigeants (+174)

Par contre, forte baisse dans le Football d'animation garçons et filles (- 198) et Séniors Féminines (- 68)

➤ **Effectif Foot Loisirs** (amendes pour licences manquantes)

Conformément au procès-verbal du Comité de Direction du mardi 12 novembre 2024, il est appliqué une amende de 5€ par licence manquante pour les clubs ci-dessous :

Sections (9 licences obligatoires) :

Châtelleraut Portugais : 2 licences => 7 licences manquantes X 5€ = 35€

Thuré-Besse : 6 licences => 3 licences manquantes X 5€ = 15€

Usson L'Isle : 8 licences => 1 licence manquante X 5€ = 5€

➤ **Cotisation des membres indépendants**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre individuel de MM. Alain LAVERGNE et Eric PAIN

➤ **Composition des commissions**

Commission Départementale d'Arbitrage => retrait d'Emmanuel POUmeroULIE au titre de représentant de la Commission Technique à la C.D.A. Il est remplacé par Jean-Paul BLOT,

Commission Féminine et Féminisation => retrait de Jean-Christophe AUZANNET,

Commission Futsal => retrait de Jean-Christophe AUZANNET,

Commission des Jeunes => retrait d'Emmanuel POUmeroULIE,



➤ **Week-end des bénévoles à Clairefontaine les 29 et 30 mars 2025**

Le District de la Vienne de Football dispose de 5 places pour ce déplacement à Clairefontaine.

Les critères à respecter :

- être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant moins de 7 ans d'ancienneté
- les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 7 ans
- être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement

Le transport en bus est assuré par la Ligue (départ du Haillan avec un arrêt à Poitiers).

Les bénévoles sont hébergés au Centre Technique de Clairefontaine.

Une publication est diffusée sur le Vienne Hebdo avec un retour avant le vendredi 14 février 2025 dernier délai.

➤ **Appel à projets F.D.V.A 2025**

Le District a reçu la lettre d'orientation 2025 – F.D.V.A. « Fonctionnement et actions innovantes » et ne peut déposer qu'un seul dossier et une action (Axe 1 : fonctionnement d'une action ou des activités de l'association ou Axe 2 : projet innovant)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 mars 2025.

➤ **Réunion du groupe de travail sur l'étude du vœu de Villeneuve Chauvigny**

La première réunion de ce groupe de travail, à laquelle sont invités les 16 présidents (ou représentants de clubs) est fixée au lundi 27 janvier 2025 au siège du District et sera animée par Laurent LARBALETTE.

➤ **Désignation d'un titulaire et d'un remplaçant à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité à la Préfecture de la Vienne**

Les membres du Comité de Direction valident la candidature de Guy MALBRAND comme titulaire et de Patrice HERAULT comme remplaçant.

➤ **Subvention au collège Jules Verne de Buxerolles**

Le président propose aux membres du Comité l'octroi d'une subvention de 500€ au collège Jules Verne. Les membres présents valident cette proposition.

➤ **Dons aux associations**

Les membres du Comité valident à l'unanimité le versement de dons à deux associations :

- Ligue contre le Cancer => 100€
- Téléthon => 1 100€ (2€ par but marqué lors des rencontres de championnats seniors (masculins et féminins) les 7 et 8 décembre 2024.



➤ **Médailles LFNA pour le District de la Vienne**

Le District a reçu le quota de médailles LFNA attribué au District de la Vienne (en fonction du nombre de licenciés au 27/11/2024), à savoir :

- 2 médailles d'Or
- 4 médailles de Vermeil
- 6 médailles d'Argent

Les demandes sont à retourner à la Ligue pour le 28 février 2025. La priorité sera donnée aux demandes qui n'ont pas pu être honorées la saison dernière.

➤ **Assemblée Générale du District le vendredi 6 juin 2025**

Adeline et Béatrice vont visiter la salle festive de Bonneuil Matours le mercredi 29 janvier 2025.

➤ **Retour sur les assemblées générales du District de la Vienne de Football le vendredi 29 novembre 2024**

Les assemblées générales se sont déroulées en présence de :

- M. Samuel GABORIT, Vice-président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Touraine Poitou,
- M. Patrick GIRARD, Président du CDOS,
- Mme Anne KUHM du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- MM. Enrick COSSON et Sébastien HENNAULT, EC Consulting,
- M. Michel D'HEROUVILLE, Commissaire aux Comptes du cabinet DUO Solutions.

Sur les 132 clubs convoqués, il a été recensé 19 clubs absents, 4 clubs absents non amendés, 4 clubs présents sans droit de vote et 13 pouvoirs donnés à un dirigeant d'un autre club.

Les clubs absents ci-dessous seront amendés :

- ✓ Champigny, Les Roches La Villedieu, Usseau : 247 € pour 5 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Ozon : 283 € pour 4 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Aslonnes, Mazerolles Lussac, Monts sur Guesnes, St Christophe : 100 € pour 2 absences consécutives aux A.G.
- ✓ S. O. Châtelleraut : 115 €
- ✓ Châtelleraut Portugais, Nord Vienne et Vouillé : 62 €
- ✓ Archigny, Ouzilly, Paizay le Sec, Sammarçolles, Sillars, Valence en Poitou Couhé,
- ✓ Les Ormes : 30 €

Tous les points abordés lors de cette Assemblée Générale seront détaillés dans le Journal Vienne Hebdo spécial compte rendu Assemblée Générale, à savoir :

- ✓ Le bilan financier 2023 / 2024,
- ✓ L'intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- ✓ La présentation d'EC Consulting
- ✓ La remise des Labels Séniors LFNA 2023/2024.



RENCONTRE INTERNATIONALE FUSAL FRANCE - KOSOVO

Le mardi 4 février 2025 à 20h aura lieu à l'Arena Futuroscope le match Futsal France – Kosovo.

Une délégation de la Fédération Française de Football a visité les installations et a organisé une réunion de travail avec les équipes de l'Arena, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le District le mardi 7 janvier 2025 après-midi.

En accord avec la Ligue, les missions restant à la charge du District sont :

- Les officiers de liaison pour les équipes de France, du Kosovo et du délégué UEFA,
- Un bénévole pour délivrer les accréditations presse,
- Des ramasseurs de balles (U13),
- Des porteurs de drapeaux (U15),
- Une animation jeunes à la mi-temps,
- La communication afin que le match dans la salle d'une capacité de 3548 places se joue à guichets fermés.

A ce jour, 930 billets ont été achetés par des clubs de football, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

VOTE DE LA SUBVENTION AUX AMICALES (A.E.F. et U.N.A.F.)

Le Président propose aux membres du Comité de Direction d'augmenter la cotisation des adhérents des amicales des éducateurs et des arbitres de la Vienne à 3,50€.

L'A.E.F. 86 est la 1^{ère} des 12 amicales des Districts de la LFNA en nombre d'adhérents et la 7^{ème} au niveau national.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

➤ Commission Sportive

Le week-end des 19 et 20 janvier 2025, des match de Coupes ont eu lieu dont 6 matchs ont été reportés,

De la Départementale 1 à la Départementale 5, 21 matchs en retard sont programmés début février 2025,

- Deux réunions avec les clubs de Départemental 5 sont programmées le lundi 10 mars 2025 à Lençloître et le lundi 17 mars 2025 à Bouresse,
- Une réunion des clubs féminins seniors du District de la Vienne de Football aura lieu le mardi 11 février 2025 afin de réfléchir sur l'avenir des compétitions seniors féminines,
- Un trophée des championnes va être organisé et le président, sur la suggestion de Rémi BERNARDEAU, propose que le trophée porte le nom de Ginette BARAUDON,

D'autre part, le président de la commission Eric MAIOROFF fait part du projet de règlement du trophée des champions et intervient notamment pour les équipes de Départemental 5 qui joueront les ½ finales sous forme de matchs de poules (1 poule de 5 équipes et 1 poule de 4 équipes). Chaque poule déterminera un qualifié pour la finale.



➤ Commission des Jeunes / Commission Féminine - Ententes

Les membres de la commission des Jeunes proposent la modification des ententes ci-dessous au motif qu'un des clubs concernés par l'entente n'a aucun licencié dans la catégorie concernée (en rouge) :

- U15 : St Maurice Gençay - Brion St Secondin - **Sommières St Romain - Champagné St Hilaire** - Château Larcher
- U13 : Cissé - **Avanton Ouzilly** - Colombiers - Thuré Besse. Le club support sera Colombiers **Sammarçolles** - Nord Vienne - Les 3 Moutiers - St Léger de Montbrillais – **Beuxes**
- U14/U17 Féminines : Nord Vienne - Sammarçolles - **ASM** - Les Trois Moutiers - **St Léger de Montbrillais – Beuxes**

➤ Commission des Jeunes

La 1^{ère} phase U13 est terminée et les équipes du G.J. Dissay Beaumont, G.J. Espoir Sud Poitiers, G.J. VVM Chauvigny et Stade Poitevin accèdent en U13 Critérium,

Les premiers plateaux Futsal pour les U6 à U18 (garçons et filles) se sont déroulés les 11 et 18 janvier 2025. Ils se poursuivent les 25 janvier, 1^{er} février, 8 février et 15 février (selon les catégories) pour des finales le samedi 22 février 2025 à Civaux,

Le tirage des ¼ de finales des Challenges U18 et U15 se dérouleront en visioconférence le mardi 21 janvier 2025,

Le groupe de travail avec les Responsables Techniques Jeunes et les responsables jeunes aura lieu le lundi 10 février 2025 au District. A l'ordre du jour sont prévus un bilan de la 1^{ère} partie de saison et une intervention des services de l'Etat,

Le Festival Foot U13 Pitch Départemental est prévu le samedi 5 avril 2025 à Châtelleraut.

➤ Commission Futsal

Le président informe les membres du Comité que Denis DURAND, dans le cadre du développement du Futsal, a un projet de tournoi en fin d'année 2025 avec des équipes Futsal (D1 – D2) à Châtelleraut.

Les membres du Comité valident le principe mais Denis DURAND devra présenter un projet finalisé en Comité de Direction pour validation.

➤ Commission Respect et Prévention

La commission Respect et Prévention a mis à jour les règlements des challenges « Respect et Prévention » et « Respect et Convivialité » masculins et écrits ces mêmes règlements pour les appliquer aux compétitions seniors féminines.

Les membres du Comité valident ces règlements.



➤ Commission Départementale d'Arbitrage

Le président Bruno DUPUIS fait valider au Comité de Direction le règlement de la Coupe des arbitres de la Vienne pour cette saison 2024/2025.

Il indique que 113 arbitres sur 185 (soit 61%) étaient inscrits la saison dernière alors que cette saison 133 arbitres sur 189 (soit 70%) se sont inscrits.

Les membres du Comité valident ce règlement et proposent qu'il soit reconduit tous les ans sous tacite reconduction sauf en cas de modifications.

➤ Commission des Terrains

Patrice HERAULT, membre de la commission des Terrains a transmis les informations ci-dessous :

- 98,8% des installations sportives dans le District de la Vienne sont classées,
- Aides F.A.F.A. 2024 pour un montant total de 48 000€
 - Adriers éclairage 3 500€
 - Antran arrosage intégré 3 500€
 - Avoilles Limouzine éclairage 3 500€
 - Avanton éclairage 7 000€
 - Beaumont St Cyr bancs de touche 1 500€
 - Bonneuil Matours éclairage 4 000€
 - Civray éclairage 3 000€
 - Grand Châtelleraut éclairage 4 000€
 - Montée Rouge
 - Jaunay Marigny bancs de touche 1 500€
 - Mirebeau bancs de touche 1 500€
 - Rouillé éclairage 3 500€
 - Tercé éclairage 4 000€
 - Valdivienne éclairage 3 500€
 - Verrières éclairage 4 000€

Les projets non accompagnés sont Civaux (éclairage, clôture et main courante), Grand Châtelleraut – Naintré (éclairage) et Migné Auxances (éclairage).

PROJET E-FOOT

La Fédération Française de Football n'a pas encore communiqué sur le sujet mais Maxence et Valentin ont réfléchi à l'organisation de la phase départementale en rappelant que c'est un tournoi avec élimination directe.

Afin de valoriser cette pratique lors de cette saison, ils proposent aux membres du Comité d'organiser les ½ finales et finale en présentiel le samedi 22 février 2025 à Civaux lors des finales des plateaux Futsal. En cas d'impossibilité, la finale se fera en ligne.

Les récompenses, sous forme de dotations, pour les 4 finalistes seraient d'environ 375€.

CANDIDATURE C.D.O.S.

Jacques DANTAN et Daniel FRAUDEAU étaient candidats pour intégrer l'équipe dirigeante du C.D.O.S. Après un accord entre eux, la candidature de Jacques DANTAN est soumise au vote des membres du Comité qui se prononcent favorablement en sa faveur.



INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

➤ Modules sur les Incivilités

Il avait été envisagé de réunir les clubs de Départementale 3 (présidents, éducateurs, capitaines) et les arbitres D3 pour des réunions sur les incivilités coorganisées par la Préfecture, le service départemental Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le Comité départemental Olympique et Sportif et le District.

Le contenu du module comprend :

- le rôle et les responsabilités de chacun (président, éducateur, capitaine, arbitre, délégué)
- le contrat d'engagement républicain
- les supporters et les parents
- les sanctions fédérales et pénales
- les outils à disposition (plateformes de signalement – dépôt de plainte en linge, ...)
- les bonnes pratiques (chartes, ...)

Finalement ce module va être proposé :

- à l'ensemble des clubs du département lors de 4 réunions décentralisées en invitant le président du club et le maire de la commune par le biais de l'association des Maires de la Vienne, entre fin mars et fin mai,
- lors de la réunion des Responsables Techniques Jeunes et représentants des clubs de Jeunes le 10 février 2025 au District d'une durée de 30 à 45 minutes.

A terme, l'objectif est la création d'un module pour les R.T.J. et un autre module pour les dirigeants

➤ Devis sonorisation

Jean-Bernard HUS présente aux membres du Comité de Direction un devis de 4 723,92€ concernant l'achat par le District d'une sonorisation complète (enceintes - amplificateur - trépieds - micro - micro-casque, etc...).

Les membres du Comité donnent leur accord pour cet achat indispensable au bon fonctionnement lors des différentes manifestations

ACTIVITES REALISEES

Samedi 16 novembre 2024

➤ Examen d'arbitre au District

Présence de Fabio CHAMBAUDRY (St Maurice Gençay – reçu)

Encadrement : Florent FAVARD et Patrick RIVIERE

➤ Formation Administrative nouveaux arbitres au District

Présence de 5 arbitres : Youssouf BERRAH (St Benoît), Fabio CHAMBAUDRY (St Maurice Gençay), Théo GUCHET (Vicq sur Gartempe), Mathieu NICOLAS (Ligugé), Rykado YNGA NYA (Poitiers ASAC).

Encadrement : Adeline URANGA (en partie), Florent FAVARD et Patrick RIVIERE



➤ **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football 86**

Lundi 18 et mardi 19 novembre 2024

➤ **DF Responsable Ecole de Football CREPS au District**

8 présents : Noé BOURDON et Mathys SALLE (Neuville), Lucas CORDON TUZIA et Tomy JOUBERT (Ruffec), Hugo GENDRAULT et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Enzo GIRARD (Nieul Maillezaïs), Romain THIBAUD (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Patrick ECALLE et Tony RICHARD (CTD DAP).

Samedi 23 novembre 2024

➤ **Formation arbitres assistants (79)**

Mardi 26 novembre 2024

➤ **Certificat Fédéral Initiateur U10/U13 au District**

17 présents : Matthieu ADAMI (absent l'après-midi), et Moussa Rida SADIK (Poitiers ASAC), Taiem ASLATOUF, Fayçal HOUADJI (Poitiers CEP 1892), Norredine BELHADJ (Vouillé), Jacky BERTAUD (Antran), Stéphane CORDIER et Dorian MIRONNEAU (Boivre Sporting Club 2015), Valentin DEBIAIS (Usson L'Isle), Nolan FILLATRE (St Saviol), Quentin HECHT (Dissay), Enzo HENIN et Romain KACZOR (Antoigné), Sébastien MORIN (Vouneuil sur Vienne), Mathis POITEVIN (Bonneuil Matours), Vincent RENAISSIO (Nieuil l'Espoir), Thomas RUAULT (St Yrieix),

3 absents : Jennifer DUBOIS (G.J. Avenir 86), Soriba KEITA (Poitiers 3 Cités), Tehiva LE MENER (Poitiers ASAC)

Encadrement : Patrick ECALLE et Tony RICHARD (CTD DAP),

Mercredi 27 novembre 2024

➤ **Certificat Fédéral Initiateur U6/U9 à Poitiers CEP.**

13 présents : Taiem ASLATOUF, Fayçal HOUADJI et Sacha LAFORGE (Poitiers CEP 1892), Antoine ANDRIEU et Aurélien PIVETEAU (Quinçay), Noa AUBENEAU (Lusignan), Margot BREDIF (Mirebeau), Elsa DIOT (St Léger de Montbrun), Nolan FILLATRE (St Saviol), Ewan HAMELIN (Vouillé), Quentin HECHT (Dissay), Rémi NOIRAUULT (Boivre Sporting Club 2015), Ugo VIGNAUD (Mirebeau)

4 absents : Nicolas BOUDIER (Vivonne), Romane CALOU (Thouars), Nathan DEVANNE (St Léger de Montbrun), Jennifer DUBOIS (G.J. Avenir 86),

Encadrement : Emmanuel POUmeroULIE et Tony RICHARD (CTD DAP),

Remerciements au club de Poitiers CEP pour le prêt des installations.

Mercredi 4 décembre 2024

➤ **Stage Détection / Sélection U13 et U14 Filles au complexe sportif Michel Amand (terrain synthétique)**

33 présentes sur 39 convoquées, 2 excusées et 4 absentes non excusées -

Encadrement : Mme Valérie SOARES

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER et Christian SAVIGNY

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024

➤ **DF Coach Ecole de Foot STAPS et CREPS au District**

22 présents : Adrien AUVRAI (Frontenay St Symphorien), Noé BOURDON et Mathys SALLE (Neuville), Louis BOURGUES (Angoulême Leroy), Lucas CORDON TAUZIA et Tomy JOUBERT (Ruffec), Hugo GENDRAULT et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Enzo GIRARD (Nieul Maillezais), Maxence LACOMA GORON et Mathéo ZIMNY (Thouars Foot 79), Samuel LEFEVRE LECHARTIER et Nathan SARRAZIN (Charente Limousine), Melvin MICHANOL (Buxerolles), Jean MOREAU (St Benoît), Antoine OLU (Chauray), Kévin PEYRAT (Angoulême Charente), Bastien PICARD (Celles Verrines), Antonin POINET (Lezay), Loïc QUINTARD (Venise Verte), Rudy SIROT (Migné Auxances), Romain THIBAUD (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Thibault GABARD (CTD PPF Charente) le vendredi 6 décembre et Kévin PERIVIER le jeudi 5 décembre 2024.

Samedi 7 décembre 2024

➤ **Ecole d'arbitrage au District**

36 arbitres : Kodjovi ABOBOYAYA (Stade Poitevin), Sébastien GOSSELIN (S.O. Châtellerauld), , Anfane BACO (Buxerolles), Mickaël BIGEARD (Samarçolles), Adrien BOUTIN (Oyré Dangé), Mahé BRANGER (Châtain), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Anthony CAILLAULT (Neuville), Sékou CAMARA (Naintré), Hugo COUTURAS, Adrien GABLIN et Dagit NKAMBA NZINGA (Chauvigny), Papiss DIABY et Abdeslam KABIRI (Ligugé), Mathieu DOUSSELAINE (St Savin St Germain), Cyrille DROUHAULT et Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Léa DUMONTET (Abzac), Vincent DURAND (A.C.G. Foot Sud 86), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Axel GIRAUD (Jaunay Marigny), Jean-Didier GRONDIN (Lusignan), François HEE (District), Mérouane IBN ABDELJALIL (Fontaine le Comte), Emery GIBEAUD et Benoît LAVRARD (Antran), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Loïc MARECHAL (Villeneuve Chauvigny), Alexandre MARTEAU, Antoine MONCE et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Lucas PORCHERON et Joé ROBIN (Nouaillé), Loïc RAYMOND (Leigné sur Usseau), Pablo STIL (Château Larcher), Mouray SAID (Poitiers Gibauderie),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Guy BOUILLEAU, Alexandre DEMASSIEUX, Bruno DUPUIS, Jonathan MAINGUENEAU, David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE

Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024➤ **Formation Initiale Arbitre au District**

9 présents : Farid BEN ABOUTOHI (Buxerolles), Théo DUWOOZ (La Chapelle Viviers), Jonathan GRIMBARD (Loudun), Alicia MAINTROT (Lavoux Liniers), Gabriel Ange NGADOU YIMGA (3 Vallées 86), Arthur NOUHAUD (Vouneuil Béruges), Lévi NZAOU, Ali SOUMAH et Abdoulaye Nickess TOURE (Poitiers 3 Cités).

Encadrement : Sébastien AUBINEAU et Clément PARILLAUD

Mercredi 11 décembre 2024➤ **Stage Détection / Sélection U13 Filles au complexe sportif St Nicolas**

21 présentes sur 24 convoquées, 2 excusées et 1 absente non excusée

Encadrement : Mme Clémentine CANON

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE et Kévin PERIVIER

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club de Biard pour le partage des installations.

Vendredi 13 décembre 2024➤ **Formation Labels FFF - CA**

6 présents : Patrice BILLY, Jean-Pierre CHAUMET, Patrick ECALLE, Claude HEBRAS, Dylan LOPES TENREIRO et Christian SEIGNEURIN

Assistent : Adeline URANGA – Tony RICHARD

Encadrement : Cédric NAVARRO

Samedi 14 décembre 2024➤ **Examen arbitres stagiaires**

7 reçus / 7 présents : Théo DUWOOZ (La Chapelle Viviers), Jonathan GRIMBARD (Loudun), Alicia MAINTROT (Lavoux Liniers), Gabriel Ange NGADOU YIMGA (3 Vallées 86), Arthur NOUHAUD (Vouneuil Béruges), Lévi NZAOU, Abdoulaye Nickess TOURE (Poitiers 3 Cités).

Encadrement : Patrick RIVIERE

➤ **Formation administrative arbitres stagiaires**

12 présents : Paul Antoine AUGOIS (Fontaine le Comte), David DE OLIVEIRA (Sèvres Anxaumont), Théo DUWOOZ (La Chapelle Viviers), Alexandre FUZEAU BERLEAU (Montmorillon), Emery GIBEAUD (Antran), Jonathan GRIMBARD (Loudun), Alicia MAINTROT (Lavoux Liniers), Gabriel Ange NGADOU YIMGA (3 Vallées 86), Arthur NOUHAUD (Vouneuil Béruges), Lévi NZAOU et Abdoulaye Nickess TOURE (Poitiers 3 Cités), Ilian RUIZ (Smarves Iteuil),

Encadrement : Adeline URANGA, Maxence GUIN (en partie) et Patrick RIVIERE



Lundi 16 décembre 2024

➤ **Positionnement DF Coach Séniors**

Mercredi 18 décembre 2024

➤ **Stage détection U14 garçons à Celles sur Belle**

8 joueurs présents sur 8 convoqués

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE et Christian SAVIGNY

Jeudi 19 décembre 2024

➤ **Test physique au complexe sportif St Nicolas**

8 présents : Maxime BARRE (Neuville), Mickaël BIGEARD (Sammarçolles), Mahé BRANGER (Châtain), Adrien GABLIN (Chauvigny), Théo GUCHET (Vicq sur Gartempe), Gabriel Ange NGADOU YIMGA (3 Vallées 86), Tristan SORNET (St Aubin le Cloud), Rykado YNGA NYA (Poitiers ASAC).

Encadrement : Alexandre AGNESE, Gaël CHARON et David PLAINCHAMP

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations

Prochain Comité sur convocation

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



COMMISSION FEMININE

Réunion du mardi 28 janvier 2025 Procès-verbal n° 12

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mme Claire LASMIER,
 MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA et Stéphane QUARESMA.
Excusés Mmes Marion BERGER et Sandrine BOURCIER
 MM. Guillaume FAUSTIN LEYBACH, Tony FELIX et Vincent LEPROUST
Assistent Mmes Adeline URANGA et Coralie RENETEAU

Approbation du PV n°11 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25	29226566	Moncoutant (1)	Niort St Florent (1)	Report Coupe Nouvelle Aquitaine	02/03/25
Fém D1	/	10	02/02/25	29226567	Avenir 79 (1)	Thouars (1)	Report Coupe Nouvelle Aquitaine	02/03/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1)	Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	02/03/25
U15F	A	1	25/01/25	53040871	Nieul L'Espoir (1)	Parthenay Viennay (1)	Arrêté municipal	01/02/25
U15F	B	1	25/01/25	53040901	Gj VVM Chauvigny (1)	Montmorillon (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/02/25
U11-U13F	B	1	25/01/25	53040841	Bressuire (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	01/02/25
U11-U13F	D	1	25/01/25	53040782	Montmorillon (1)	Pays Néo Créchois (2)	Arrêté municipal	01/02/25
U11-U13F	E	1	25/01/25	53044824	Cherveux (1)	Moncoutant (1)	Arrêté municipal	à définir
U11-U13F	E	1	25/01/25	53040812	Gj St Vardaise (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	01/02/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE FEMININ REMIS

Coupe	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe du Poitou	1	26/01/25	30097474	Boisme Clessé (1)	ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	23/02/25

Modification de la composition de la commission

La commission prend note de la démission, par mail du 8 janvier 2025, de Jean-Christophe AUZANNET validée par le Comité de Direction du 20 janvier.

Coupe du Poitou du 11

Forfait

Match n° 30097473 : Venise Verte (1) – Fleuré-Vernon (1) du 26/01/25

Forfait de l'équipe de Venise Verte (1) sans déplacement de Fleuré-Vernon (1).

La commission déclare l'équipe de Fleuré-Vernon (1) qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 35€ au club de Venise Verte



Tirage au Sort

La commission valide les résultats du 1^{er} tour de la Coupe du Poitou à 11.

Elle procède ensuite au tirage du 2^{ème} tour qui se jouera le dimanche 23 février 2025.

Conformément au planning prévisionnel publié dans le PV n° 11 du 17 décembre 2024, la commission désigne les 16 équipes qui disputeront ce 2^{ème} tour.

A savoir :

- 3 équipes qualifiées au 1^{er} tour : Naintré (D3) ; Fleuré-Vernon (D3) et Boismé-Clessé ou Les 3 Moutiers (match du 1^{er} tour non joué reporté au 23 février 2025)
- 9 équipes de D2F (toutes les équipes sauf CO Cerizay)
- 4 équipes de D1F (Gâtinaise, Bressuire, Saint Romans les Melle et Niort Saint Florent)

Après tirage au sort, voici les 8 matchs du second tour :

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 2ème tour				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Vrere St Leger De M 1	D2	St Romans Les Melles 1	D1
2	Jaunay Marigny 2	D2	Fleure/Vernon 1	D3
3	Montmorillon 2	D2	La Chapelle Baton 1	D2
4	Poitiers Stade Fc 2	D2	Asm/Les 3 Moutiers 1 ou Boisme	D3
5	Niort St Florent 1	D1	Bressuire 1	D1
6	Naintre 1	D3	Vicq S/Gartempe 1	D2
7	St Cerbouille 1	D2	Ste Eanne 1	D2
8	Fontaine le Comte 1	D2	Gatinaise	D1

Le match Stade Poitevin 2 – Boismé-Clessé ou ASM Les Trois Moutiers est reporté à une date ultérieure dans l'attente du résultat du match du 1^{er} tour entre Boismé-Clessé et ASM Les Trois Moutiers.

Le tirage du 3^{ème} tour aura lieu le 25 février 2025.

Championnat U15F – Phase 3

Forfait

Match n° 29235100 : Vouneuil-Buxerolles (1) – Lusignan (1) en poule A du 25/01/25

1^{er} forfait de l'équipe de Lusignan (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Lusignan

Championnat U11-U13F – Phase 3

Forfait

Match n° 53044823 : GJ Espoir Nord - Est 79 (1) – Neuville (2) en poule E du 25/01/25

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (2) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Neuville



Matches non joués

Match n°53044805 : Gati-Foot (1) – Neuville (1) en poule D du 25/01/25

Match non joué sur décision du club de Gati-Foot sans arrêté municipal et sans déplacement de Neuville (1).

La commission rappelle que, pour annuler un match, la procédure officielle doit être respectée, à savoir la fourniture d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains ou une décision de l'arbitre s'il juge que la rencontre ne peut se dérouler.

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux.

Dossier en instance

Match n° 53040752 : Venise Verte–St Liguairé (1) – Loudun (1) en poule C du 25/01/25

Match non joué le 25/01/2025, reporté au 29/01/2025 et non joué à cette date.

La commission décide, à titre exceptionnel, de reporter la rencontre au 01/02/2025 et, compte tenu des conditions climatiques, décide d'inverser la rencontre à Loudun à 13h.

Le match retour sera donc automatiquement inversé le 24/05/25.

Match joué par anticipation

Match n°53040842 : Chamois/Chauray/Echiré (2) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule B du 25/01/25

La demande du GJ VVM Chauvigny faite le 17/01/2025 d'avancer la rencontre au 22/01/2025 à 17h, a été validée par le club de Niort Chamois le 23/01/2025.

Or, le résultat du match a été saisi le 22/01/2025 à 18h25 avant l'accord du club recevant et avant la validation de cette nouvelle date par le District de la Vienne. La commission rappelle aux deux clubs que l'accord du district gestionnaire de la compétition est obligatoire avant toute modification officielle de la date d'un match.

Situation des clubs en ententes féminines

La commission prend note de la décision du comité de direction du 20 janvier 2025, qui exclut les clubs de l'**ASM, St Léger de Montbrillais et Beuxes** car ces derniers ne comptent aucune licenciée des catégories U14F, U15F, U16F et U17F.

Consultation des clubs seniors féminins du pôle 79-96

Les clubs du District de la Vienne engagés dans un championnat senior féminin à 11 ou qui envisage de s'engager sont conviés à participer à une réunion **le mardi 11 février 2025 à 19 heures** au siège du district à Poitiers afin d'échanger sur le fonctionnement actuel des championnats D1F, D2F et D3F et de discuter d'éventuelles évolutions à y apporter pour l'améliorer si besoin. Les clubs engagés dans le championnat féminin senior à 8 sont également invités à participer à cette réunion, notamment pour ceux qui souhaiteraient évoluer vers du football à 11 prochainement.

Trophée des championnes

A l'instar du District des Deux-Sèvres, le District de la Vienne a validé lors du comité de direction du 20 janvier 2025 l'opportunité de mettre en place une finale féminine senior, appelée Trophée des Championnes, dès cette saison 2024-2025. Cette finale opposera l'équipe de la Vienne qui aura terminé à la plus haute place du classement du championnat de Départemental 1 (pôle 79-86) à l'équipe de la Vienne qui a réalisé le plus beau parcours en Coupe du Poitou à 11 (pôle 79-86). Cette compétition sera l'occasion de mettre en avant le football féminin de la Vienne lors d'une journée de finales sur notre territoire. Un règlement sera proposé par la Commission Féminine. La date prévisionnelle de cette finale est le samedi 14 juin 2025



Journée des Féminines 2025

La Journée des féminines aura lieu le samedi 26 avril 2025 sur le complexe sportif de Nieuil l'Espoir où 6 demi-terrains seront mis à notre disposition ainsi que le terrain de rugby et le terrain stabilisé pour des animations complémentaires. Il a été décidé de proposer une formule de jeu à 8 exclusivement qui offrira le maximum de temps de jeu aux trois catégories suivantes : U18F, U15F et U11-U13F en limitant les inscriptions à 12 équipes par catégorie. Les U6 à U10F seront bien sûr conviées sur le créneau horaire de la pause méridienne des grandes sur le terrain honneur.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 29 janvier 2025
Procès-verbal n° 18

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 17(par voie électronique) du mercredi 22 janvier 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Avenir 86	Ozon
Antran	GJ des 3 Vallées 86	Poitiers 3 cités
Aslonnes	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac
Availles en Châtelleraut	GJ Foot Sud 86	Poitiers Baroc
Availles Limouzine	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers Beaulieu FC
Beaumont St Cyr	GJ Val de Vonne	Poitiers Cep
Biard	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Gibauderie
Boivre	Jaunay Marigny	Rouillé
Bouresse	Jouhet Pindray	Savigné
Brion St Secondin	La Pallu	Sillars
Buxerolles	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Buxeuil	Leigné sur Usseau	St Benoît
Cernay St Genest	Ligugé	St Christophe
Champagné St Hilaire	Loudun	St Julien l'Ars
Chatain	Migné Auxances	St Léger de Montbrillais
Châtelleraut Portugais	Mirebeau	St Savin St Germain
Châtelleraut Réunionnais	Moncoutant	St Saviol
Chauvigny	Montamisé	Stade Poitevin
Cissé	Montmorillon	Thuré Besse
Colombiers	Naintré	Valdivienne
Coussay les Bois	Nieuil l'Espoir	Vendelogne
Dissay	Nord Vienne	Vernon
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
Fleuré	Orches	Vouillé
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Vouneuil Béruges



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900522 : Vivonne (1) – Poitiers CEP 1892 (2) en poule D du 25/01/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers CEP (2) d'un joueur (licence n° 2546627529) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers CEP lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 05 février 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922551 : Nord Vienne (2) – Moncontour (1) en poule A du 26/01/25.

Match non joué.

Courriel du club de Nord Vienne (26/01/25 à 10h37) informant que des arrêtés avaient été pris sur les terrains de Morton et Roiffé, sans pièce jointe.

Considérant que le District n'a à ce jour (29/01/25) toujours pas reçu les arrêtés municipaux mentionnés.

Par ces motifs, la Commission **donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Nord Vienne (2) pour en donner le gain à l'équipe de Moncontour (1) (3-0, 3 points).**

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28922909 : Sommières St Romain (1) – Lusignan (2) en poule E du 26/01/25.

Courriel de confirmation de réserve du club de Lusignan (27/01/25 à 09h48)

Réserve sur la qualification et ou la participation du joueur/ des joueurs Diabe KOITA, Moise DA SILVA, Abdoul KOITA, Bachir BAYO, Amara SYLLA, Alhassane SOUMAH, Aboubacar DIABY, Cire Mady DIAKITE, Bafode DIABY, Lansana TOURE, du club de Sommières St Romain, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, le PV n° 13 du 13/06/24 de la Commission du Statut de l'Arbitrage qui donne la liste des clubs en infraction, que le club de Sommières St Romain y figure en 1^{ère} année d'infraction ce qui a pour conséquence : deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2024/2025.

Considérant que l'équipe 1 de Sommières St Romain peut faire figurer quatre (4) joueurs mutés sur ses feuilles de matchs.

Par ces motifs **dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 0 en faveur de Sommières St Romain (1).**

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Lusignan.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information :

Après vérification des licences du club de Sommières St Romain, seuls 2 (deux) joueurs : Diabe KOITA (muté hors période depuis le 14/08/24) et Cire Mady DIAKITE (muté jusqu'au 03/07/25) sont mutés.

L'équipe de Sommières St Romain (1) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 47.a du statut de l'arbitrage.

**Match n° 28922999 : Biard (2) – Chasseneuil St Georges (3) en poule F du 26/01/25.**

Match non joué pour nombre de joueurs non atteint pour l'équipe de Biard.

Considérant que le nombre minimum de joueurs du club de Biard n'étaient pas atteint pour débiter la rencontre (seulement 7 sur les 9 inscrits sur la feuille de match).

Par ces motifs, la Commission **donne match perdu par forfait (3-0, -1 point) à l'équipe de Biard (2) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (3-0, 3 points).**

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Rykado YNGA NYA (17,84€) et de l'accompagnateur M. Jean Christophe AUZANNET (22,40€) sont portés à la charge du club de Biard.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 28962430 : Vendelogne (2) – Champigny (1) en poule E du 26/01/25.**

Match arrêté à la 64ème minute pour terrain devenu impraticable.

La Commission donne le match à rejouer à une date ultérieure à fixer.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)**Match n° 53044805 : Gati Foot (1) – Neuville (1) en poule D du 25/01/25**

Match non joué.

Courriel du club de Gati Foot (27/01/25 à 15h58) informant qu'en raison des conditions climatiques, le match en rubrique n'avait pas pu se jouer.

Considérant que cette décision a été prise par le club afin d'éviter un déplacement inutile (50 km) pour l'équipe de Neuville (1).

Par ces motifs, la Commission donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour suite à donner.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID**Match n° 30082994 : Biard (1) – Oyré Dangé (1) du 19/01/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 17 du 22/01/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Biard (1) d'un joueur (licence n° 1192421384) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Biard a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 17 du 12/12/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 16/12/24 et que l'équipe de Biard (1) évoluant en Départemental 3 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs **donne match perdu par pénalité (4-0) à l'équipe de Biard (1) pour en donner le gain à l'équipe de Oyré-Dangé (1) (4-0).**

L'équipe de Oyré-Dangé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Biard.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 30079615 : FC Beaulieu (1) – Dissay (1) du 19/01/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 17 du 22/01/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de FC Beaulieu (1) d'un joueur (licence n° 2547364574) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de FC Beaulieu a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 16 du 05/12/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 09/12/24 et que l'équipe de FC Beaulieu (1) évoluant en Départemental 4 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs **donne match perdu par pénalité (5-0) à l'équipe de FC Beaulieu (1) pour en donner le gain à l'équipe de Dissay (1) (5-0).**

L'équipe de Dissay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de FC Beaulieu.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 30079790 : Poitiers Gibauderie (2) – Poitiers 3 cités (2) du 19/01/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 17 du 22/01/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) d'un joueur (licence n° 9604397571) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 16 du 05/12/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 09/12/24 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (2) évoluant en Départemental 3 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs **donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) (3-0).**

L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 30079791 : St Benoît (2) – Rouillé (2) du 18/01/25****Évocation.**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 17 du 22/01/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Rouillé (2) d'un joueur (licence n° 1112447693) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Rouillé a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 17 du 12/12/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 16/12/24 et que l'équipe de Rouillé (2) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs **donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Rouillé (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Benoît (2) (3-0).**

L'équipe de St Benoît (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Rouillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS**Courriels des clubs de : GJ Espoir Sud Poitiers, St Maurice Gençay, Vivonne :**

Réponses par courriel.

Courriel du club de : Poitiers 3 cités :

Pris note.

Dossier classé au PV n° 17 du 22/01/25.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28900521 : Smarves Iteuil (2) – Fleuré (2) en Départemental 3 poule D du 25/01/25.

- Match n° 28956179 : Cenon Vouneuil (2) – Coussay les Bois (3) en Départemental 5 poule C du 26/01/25.

- Match n° 28960358 : St Maurice Gençay (3) – Vivonne (2) en Départemental 5 poule H du 26/01/25.

- Match n° 30079792 : St Maurice Gençay (2) – Vouneuil Béruges (2) en Challenge des Réserves du 19/01/25.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du jeudi 30 janvier 2025 (par voie électronique)
PV n°04 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification

Match n°28956268 – Seniors Départemental 5 - Poule D

Dimanche 26 janvier – 15h00

LAVOUX-LINIERS (2) – MONTAMISÉ (3)

Score : 2 buts à 4

Arbitre centre (officiel) : IBN ABDELJALIL Mérrouane (n°2546902545)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : DION Philippe (n° 1110640358)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : CHAMOREAU Kieran (n° 2546201161)

Délégué (bénévole) : BERTHAU Serge (n° 1119301248)

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre officiel :

« Je soussigné **BEAUBEAU Antonin**, je pose une réserve technique contre l'arbitre pour avertissement du n° 13 de Entente Sportive Lavoux Liniers après avoir dit que l'arbitre ait dit n'avoir rien dit et rien entendu. »

Reçu rapport complémentaire de l'arbitre officiel qui précise :

En consultant la FMI en PDF sur mon espace FFF, je me suis rendu compte que j'ai fait une erreur de transcription à la fin du texte de la réserve technique. Voici le texte entier non erroné. Le mot en gras correspond à la correction :

« Je soussigné **BEAUBEAU Antonin**, je pose une réserve technique contre l'arbitre pour avertissement du n° 13 de Entente Sportive Lavoux Liniers après avoir dit que l'arbitre ait dit n'avoir rien **vu** et rien entendu. »

Elle a été confirmée via la messagerie officielle ZIMBRA le lundi 27 janvier à 21h25.

Seule cette réserve technique sera étudiée par la commission.

3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- b) [...]
- c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- d) [...]
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.



2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Reçu les rapports demandés aux clubs de Lavoux-Liniers (capitaine, délégué et arbitre assistant) et Montamisé (capitaine et arbitre assistant) ainsi qu'à l'arbitre officiel de la rencontre.

Sur la forme :

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre précise :

- Que la réserve technique a bien été formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée, fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Qu'il a bien appelé le capitaine adverse et l'un des deux arbitres assistants, en l'occurrence l'arbitre assistant 1.
- Que la nature des faits et de la décision qui prêterent à contestation ont bien été indiquées par le capitaine plaignant.
- Qu'à l'issue de la rencontre, il a bien inscrit la réserve technique sur la feuille de match et les a fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Considérant que la procédure décrite ci-dessus est confirmée par les rapports reçus par les deux clubs.

En conséquence, la CDA **déclare la réserve RECEVABLE EN LA FORME.**

Sur le fond :

Les faits se déroulent à la 71^{ème} minute.

L'arbitre précise qu' « *après avoir sanctionné le n° 12 de Lavoux Liniers d'un carton rouge puis le n° 13 de Lavoux Liniers d'un carton jaune, le jeu n'ayant pas encore repris, le capitaine de Lavoux Liniers (le n° 10 Monsieur BEAUBEAU Antonin), vint vers moi pour me faire savoir qu'il n'était pas d'accord avec mes décisions arbitrales, parce que son coéquipier n° 12 a été insulté par son adversaire, et son coéquipier n° 13 a été provoqué par son adversaire. Je lui ai répondu que je n'ai entendu aucune insulte de la part des joueurs de Montamisé envers son coéquipier n° 12, et que je n'ai vu aucune provocation envers son coéquipier n° 13 de la part des joueurs de Montamisé, que j'ai donc pris des sanctions disciplinaires envers ses deux coéquipiers en question suite à ce que j'ai constaté moi-même, c'est-à-dire suite à ce que j'ai vu de mes propres yeux (le n° 13 de Lavoux Liniers est parti chercher l'altercation) et ce que j'ai entendu de mes propres oreilles (J'ai entendu l'insulte de la part du n° 12 de Lavoux Liniers envers son adversaire) ».*

Le club de Montamisé précise que « *la réserve technique fait suite, initialement, à un tackle à retardement du numéro 12 de Lavoux-Liniers sur un joueur de Montamisé, et ayant entraîné un attroupement de plusieurs joueurs suite à ce fait de jeu. Suite à ça, le numéro 12 écopera d'un carton rouge et le numéro 13 d'un carton jaune pour des raisons non explicitées de la part de l'arbitre, et qui entrainera de fait une réserve technique du club de Lavoux-Liniers. »*

Le club de Lavoux-Liniers (cf rapport arbitre assistant 1) confirme que « *concernant la carton jaune du numéro 13 suite à une faute du 12 de Lavoux sur le côté opposé à ma ligne de touche, au niveau de la ligne médiane, Monsieur IBN ABDELJALIL convoque ces 2 joueurs sur ma ligne de touche, le joueur 12 prend un rouge pour des paroles. Et le 13 prend un jaune pour des paroles supposées pendant le regroupement des joueurs. Le capitaine souhaite poser une réserve pour ce dernier carton. L'arbitre refuse dans un 1er temps, et finalement prendra la réserve. »* Les rapports du délégué et du capitaine reprennent strictement les mêmes faits.



Considérant l'article 12.3 – approche disciplinaire de la loi 12 – Fautes et incorrections :

« L'arbitre a autorité pour infliger des sanctions disciplinaires à partir du moment où il pénètre sur le terrain pour l'inspection d'avant-match et jusqu'à ce qu'il le quitte après le coup de sifflet final (séance de tirs au but comprise). »

« Qu'il soit sur le terrain ou en dehors, un joueur ou un officiel d'équipe qui commet une faute passible d'avertissement ou d'exclusion doit être sanctionné conformément à la nature de la faute commise. »

« Les joueurs, remplaçants, joueurs remplacés et officiels d'équipe peuvent se voir infliger un carton jaune ou un carton rouge. »

Considérant l'article 5.2 Décisions de l'arbitre de la loi 5 – Arbitre :

« L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu. »

4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve INFONDEE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour suite à donner.

Les droits de confirmation de réserve de 42€ seront débités au club de LAVOUX-LINIERS.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 114 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël**



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtelleraut



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.



INSCRIPTION



Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97



Section sportive: 6^e - 5^e - 4^e - 3^e

Capacité d'accueil : 24 élèves sur
les 4 niveaux



Collège Pierre de Ronsard
50, rue de la Jambe à l'Âne
86000 POITIERS
☎ 05 49 44 66 05
Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr
Site : <http://ronsard-poitiers.fr>



SECTION SPORTIVE

Football féminin

Collège Pierre de Ronsard



POITIERS



Entraînements intégrés à l'emploi du temps :

- 2 séances – lundi et jeudi
- avec un(e) éducateur(trice) sportive diplômé(e) d'Etat
- un professeur coordonnateur de la section

EPREUVES DE SELECTION

Mercredi 14 mai 2025 13h15 à 15h30

Inscription avant le 14 avril 2025



Objectifs :

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive.
- S'intégrer à une pratique collective.
- Acquérir une formation sportive : pratique, arbitrage, gestion d'une équipe, éducation à la santé.
- Renforcer son autonomie.
- Faciliter sa scolarité en se sentant bien.
- Rester en bonne santé par le biais d'une pratique sportive régulière.
- Développer l'esprit associatif.



Le Principal

Tél : 05 49 44 66 05

Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr

Site : <http://ronsard-poitiers.fr>

50, rue de la Jambe à l'Âne
86000 Poitiers

SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ



ÉPREUVES DE SELECTION

- Date des épreuves sportives obligatoires : **le mercredi 14 mai 2025, de 13h30 à 15h30, au Gymnase Grand Maison (derrière le collège).**

Se présenter 10 minutes avant.

Se présenter obligatoirement en tenue de sport + crampons et chaussures d'intérieur

- la motivation sera ce jour-là exprimée oralement au professeur.

Le coupon d'inscription aux sélections, ci-dessous, est à compléter et à adresser au collège, par courrier **au plus tard pour le lundi 14 avril 2025.**

PIECES A JOINDRE

- La copie du livret scolaire du premier trimestre de CM2 ou les 2 derniers bulletins de notes pour les 6^{ème}, 5^{èmes}, 4^{èmes}
- 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription
- 1 enveloppe format 33 X 26 libellée à votre adresse postale

Coupon à renvoyer au secrétariat du collège pour le lundi 14 avril 2025

CE COURRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION

Je soussigné(e) M

Responsable légal(e) 1 de (nom et prénom de l'élève)

demeurant :

Téléphone :Mail :

demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30 .

Fait à..... le

signature

Je soussigné(e) M

Responsable légal(e) 2 de - (nom et prénom de l'élève)

demeurant :

Téléphone :Mail :

demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30.

Fait à..... le

signature

Renseignements sur l'élève:

Nom : Prénom : Date de naissance :

Elève actuellement scolarisé en CM2 :

Elève actuellement scolarisé en 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} :

Ecole fréquentée, lieu :

Collège fréquenté, lieu :

Affiliation à un club de football : oui non Si oui, lequel :

Je m'engage à participer aux épreuves sportives le 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30

Je serai présente en tenue de sport + chaussures d'intérieur

Poitiers, le

Signature de l'élève

Coller photo



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 05/02 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage sur la journée (environ 15 joueurs convoqués – match amical U15D1)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

MERCREDI 5 FEVRIER 2024 à MONTAMISE

(terrain Honneur en herbe – 86360)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Liste des 38 joueurs (dont 3 Gardiens de But) convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : **BARBOTIN Enzo**, PERNES Martin, CHABOISSON Louis, ANTIGNY Axel, RENAULT Andy, PLANCHET Maxens, EPINOX Jehann
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : COPPENS Yannis
- G.J VAL de VONNE : BOUET Adrien
- LIGUGE : SAHKO Soriba
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian, MOUSSET Maël, DRAME Aboubacar, ARTUS Adam, EL GOTO Adam
- MONTMORILLON: **PERRIN Titouan**, THEZARD Nathan, AUPETIT Etane, BERGER Maël
- NEUVILLE : OUSSANI Yllan, VALETTE Edgar
- POITIERS ASAC : KHARMOUDI Reda
- STADE POITEVIN F.C : **MIGAULT Niels**, MADI SILAHI Naoufale, EMBOUAZZA Wassil, SANGUINITI Leo, RUIZ Nolan, CHERAFT Nassim, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, THOUMANGOYE Ismaël, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni, DESMAZEAU Nathan, LIQUOIS Arsène
- VOUNEUIL/BERUGES : BARBOT-MESMIN Victor

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))

MERCREDI 12 FEVRIER 2025

à POITIERS

au complexe sportif Michel Amand
(terrain D synthétique – 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur

- d'une gourde

- de l'autorisation parentale jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



Liste des 25 joueurs (dont 3 Gardiens de But) convoqués :

- **CHÂTELLERAULT S.O.C** : CHABOISSON Jules
- **G.J DISSAY BEAUMONT** : MILON Yanis
- **G.J ESPOIR SUD POITIERS** : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- **G.J VAL de VONNE** : BRACONNIER Sorel, PROUST Kenzo
- **G.J V.V.M CHAUVIGNY** : **AUZANNET Myron**, PERROT Noé, ROCHET Enzo, KOULIBALY Fallilou
- **G.J TROIS VALLEES 86** : TRIPOTEAU Rémi
- **MIGNE-AUXANCES** : GIRARDEAU Noah
- **MONTMORILLON** : RUFFIN Hugo, **GAUCHON Valentin**
- **POITIERS ASAC** : NGBOPOLO KOLENA Kévin, DIABY Yadaly
- **STADE POITEVIN F.C** : AUXEMERY BESNEVILLE Charly, MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, **TOURE Ismaël**
- **VOUNEUIL/BERUGES** : NOUZILLEAU Lucien

En cas d'absence, merci de prévenir **IMPERATIVEMENT** au numéro suivant : **06.44.28.33.94**
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

